

Image not found or type unknown



Carte de sejour et rique encouru si je divorce

Par **mammie**, le **24/03/2008** à **02:57**

JE ME SUIS MARIÉE en 2005 vu les nouvelles lois on m'a dit à la prefecture que ma carte de résident je ne pourrai la demander en 2009 et en ce moment j'ai porté plainte contre mon mari pour coup et blessure et de ce fait il demande le divorce vu qu'actuellement pour que je puisse faire la demande de la carte de résident il doit venir signer s'il ne vient pas qu'est-ce que je risquerai????? actuellement la médiation veut absolument que je retire la plainte et je refuse car c'est ça qui peut me sauver vu tout ce que j'ai subi et j'ai l'impression qu'il veut se débarrasser de moi et me faire rapatrier et de surcroît il m'exige de l'argent comme charge ce que je versai dois-je le verser de l'argent ou exiger à ce qu'on ait un compte commun ou dois-je continuer à lui verser cette somme d'argent????

Par **norsabah**, le **24/05/2008** à **22:43**

bonsoir cher soeur je suis comme toi j'ai tant posé des questions partout sur le net je trouve rien mais je te tiens au courant des faits mais une seule chose laisse ta plainte courir et ne l'enlève pas surtout pas et bonne chance